20e ANNÉE (2e SÉRIE). № 34 25 AOUT 1898

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Vous nous avez fait voir Lacordaire fortifié au milieu des rigueurs malveillantes de ses débuts par une femme de grand esprit et de grand cœur, dont il subit toujours l'influence, Mme Swetchine.

J'avais dix-huit ans quand je lus son nom pour la première fois, et il m'en est resté depuis un souvenir très doux, plein de je ne sais quel charme indéfinissable. Maintenant que vous venez de me la montrer aux côtés de Lacordaire, j'éprouve un vif désir de la connaître mieux, car j'en sais très peu de chose. C'était une Russe convertie. Mais comment vint-elle au catholicisme ? Quelles furent les raisons qui déterminèrent sa conversion ? Comment enfin se fixa-t-elle à Paris où elle joua — je me rappelle ce mot de mes lectures d'antan — le rôle de « mère de l'Eglise » ?

Il y a là, me semble-t-il, une étude psychologique qui doit vous tenter.

R. — Mme Swetchine exerça en effet une influence saine sur l'aristocratie catholique qui fréquentait ses salons, et notamment sur le P. Lacordaire qu'elle soutint parmi les épreuves de sa jeunesse et de sa vocation. Comme c'était une convertie, elle n'en goûtait que mieux le bienfait de la vérité, et de plus elle était douée d'un esprit puissant, d'une volonté droite et extraordinairement ferme, d'un jugement sûr. Si on l'appelait une « mère de l'Eglise », titre auquel on attache ordinairement une idée de ridicule, une intention de persiflage, il eût été plus juste de dire d'elle : « C'est une fille dévouée de l'Eglise. »

I. Née à Moscou le 22 novembre 1782, — la même année que Lamennais, — Sophie Soymonof pouvait à bon droit se glorifier de ses parents. Son père était un savant ; son aïeul, Théodore Ivanowitch Soymonof, un marin distingué et un homme de caractère qui eut l'honneur d'être exilé pour sa franchise, par l'impératrice Anne, nièce de Pierre le Grand (1740). Sa mère comptait dans sa famille des hommes de guerre et des hommes de lettres. Le général Jean Boltine, son grand-père maternel, avait traduit en russe presque toute l'*Encyclopédie française*.

La Russie gardait encore l'empreinte du génie novateur, sauvage et puissant, de Pierre le Grand (1682-1725), cet homme d'une décision hardie qui apporta de la passion partout, dans les sciences appliquées à l'art militaire, dans la démolition de la vieille Russie, dans l'autorité et dans le crime. Pierre III, neveu d'Anne et petit-fils de Pierre le Grand, épousa la princesse Sophie d'Anhalt, qui devint la célèbre Catherine II, une femme en qui la débauche et la cruauté allaient de pair avec le génie. Mais la présence d'un mari étant gênante pour l'épouse adultère, elle se fit proclamer seule impératrice, et l'empoisonna dans un festin. Comme la mort n'était pas assez prompte, des sicaires se saisirent de lui et l'étranglèrent (1761). Le corps de l'infortuné monarque fut déposé sans pompe au couvent de Saint-Alexandre-Newski. Le peuple ne connut rien de ces drames intimes, il professait même un profond respect pour la czarine, qui affectait des dehors austères, et s'environnait d'une impénétrable majesté.

Frédéric II qui connaissait bien les princes de son temps les a jugés sévèrement : « Un concours de circonstances heureuses, écrit-il à Voltaire, des événements favorables et l'ignorance des étrangers ont fait du czar (Pierre le Grand) un fantôme héroïque de la grandeur duquel personne ne s'est avisé de douter. Il n'avait aucune teinture d'humanité, de magnanimité et de vertu : il avait été élevé dans la plus crasse ignorance, il n'agissait que selon l'impulsion de ses passions déréglées. » De la boue et du sang, voilà le résumé de son règne. Cependant il avait de vastes idées d'ensemble et il est resté de lui un mot qui révèle un tourment moral : « Hélas ! je travaille à réformer mes sujets, et je ne sais pas me réformer moi-même ! » Quant à Catherine, pour se donner du relief, elle faisait venir Diderot à Saint-Péters-

bourg, et pour allier le plaisir aux affaires, elle changeait sans cesse de favoris. Quand naquit Sophie Soymonof, c'est Potemkin qui était en faveur.

Elle grandit dans ce milieu étrange, car M. Soymonof était secrétaire intime de Catherine II, et son imagination d'enfant fut frappée par les fêtes merveilleuses du palais de l'Ermitage. Elle en copiait les décorations, elle en pastichait les comédies et les ballets, elle s'imprégnait même des idées courantes, si bien qu'un soir d'automne son père trouva le salon tout illuminé « pour célébrer, disait-elle, la prise de la Bastille et la délivrance de ces pauvres prisonniers français ! »

Déjà elle possédait un grand empire sur elle-même, avec des vues qui n'étaient point de son âge. Elle désirait une montre, et chez elle tout désir était impérieux. Son père la lui promit et la lui donna. Alors elle analysa sa volonté, son état d'âme, sans prétention psychologique d'ailleurs, et conclut : « Il y a quelque chose de plus beau qu'une montre, c'est d'en faire le sacrifice. » Et sur-le-champ elle la rendit à son père.

Les langues, elle les apprenait comme en se jouant. A quatorze ans elle parlait l'italien, l'anglais, l'allemand et le français, presque aussi bien que le russe, et se livrait à l'étude du latin, du grec et de l'hébreu. Ses pastels étaient remarqués. Elle savait le piano et chantait à ravir d'une voix pleine, sonore, très étendue et très souple. Elle annonçait tous les talents ; son père, qui était fier d'elle, lui avait donné une éducation brillante : on n'avait oublié qu'une chose, c'était de lui parler de Dieu.

Cependant, Catherine fut frappée d'apoplexie le 19 novembre 1796. Elle avait constamment écarté son fils Paul Ier, peut-être par coquetterie de femme, parce qu'il était difforme, sûrement parce qu'il demeurait fidèle à la mémoire de son père. Retiré à Gatschina, avec sa seconde femme, la gracieuse Marie de Wurtemberg, quand il en sortit après la mort de Catherine, il se rendit au tombeau délaissé de Pierre III, baisa, agenouillé, le gant qui recouvrait le squelette de sa main et lui fit rendre des hommages solennels auxquels ses meurtriers durent prendre part. Un nouveau règne s'inaugurait, plus moral, mais non moins dur et plus incohérent. M. Soymonof vit tous ses amis, les tenants de l'ancien régime, écartés ou sacrifiés ; il songea à l'avenir de sa fille, et lui fit épouser le général Swetchine qui occupait une belle situation à Saint-Pétersbourg.

Sophie avait alors dix-sept ans. « L'ensemble de son extérieur, écrit M. de Falloux, n'attirait pas le regard ; mais sa physionomie, son geste, son accent étaient doués d'un attrait indéfinissable. Ses yeux bleus, petits, et légèrement irréguliers, étaient animés et bienveillants ; son nez avait la pointe kalmouke ; son teint était d'une fraîcheur éclatante, sa taille peu élevée, sa démarche aisée et gracieuse ; ses moindres paroles et tous ses mouvements étaient également empreints de délicatesse et de distinction. »

Son père, disgracié soudain et exilé à Moscou, mourut bientôt de chagrin. Alors pour la première fois la jeune femme cria vers Dieu, pour se sentir moins orpheline.

II. Le général Swetchine était la bravoure et la loyauté même. Nommé commandant militaire de Saint-Pétersbourg, il vit ses salons assiégés par la noblesse dévouée au czar, puis par une autre noblesse, celle qui était chassée de France par la Révolution. Paul Ier considérait la Révolution française comme une ennemie personnelle, c'est pourquoi il lui dépêcha Souwarof avec trois armées, et comme il avait été accueilli autrefois à la cour de Louis XVI et à Chantilly, il tint à s'acquitter magnifiquement de sa dette de reconnaissance. Il établit Louis XVIII à Mittau, le prince de Condé au palais de la Tauride, tous les grands noms de France eurent droit de cité à Saint-Pétersbourg, et retentirent dans les salons de Mme Swetchine. L'abbé Nicolle, éducateur distingué, attira chez lui, dans une maison qu'il fonda, la jeunesse des meilleures familles russes, les Galitzin, les Narishkin, les Gagarin, les Orlof. Les Jésuites recueillis par Catherine II avaient ramassé autour d'eux les débris français de leur ordre, et parmi ces héroïques débris le P. Rozaven. Un vieux chevalier de Saint-Louis, M. d'Augard, y jouissait surtout d'une haute considération. Il racontait qu'en 1776 le P. Beauregard avait dit dans un sermon : « Le jour approche où la hache sera levée sur la tête du roi, où le marteau sacrilège brisera le marbre de nos tabernacles, et une divinité païenne trônera sur l'autel où elle recevra les hommages dus au Dieu vivant ! » A la suite de ce sermon, le chevalier s'était converti, et, réfugié en Russie, il le redisait comme une prophétie dont il avait vu l'accomplissement. C'était toujours la France, semeuse infatigable, qui jetait partout dans le monde la parole féconde de la vérité catholique ; les orages révolutionnaires faisaient germer la précieuse semence, en attendant l'arrivée de cet autre grand semeur, Joseph de Maistre.

Peu à peu le czar par ses bizarreries, son incurable méfiance, ses ordonnances vexatoires, s'aliéna le cœur de la noblesse russe. Un jour il interdit d'employer dans l'enseignement le mot de « révolution » en parlant des astres ; une autre fois il inflige huit jours de réclusion à une jeune femme qui, sur son passage, n'est pas descendue de voiture. Ou bien il passe en revue un régiment et, mécontent de sa tenue, il commande lui-même une nouvelle et terrible manœuvre : « Par file à droite ! En avant ! marche ! Pour la Sibérie ! » Heureusement que le fidèle Rostopchine, l'ami dévoué et le souffre-douleurs, le ramenait tout doucement à la raison et à la bonté. Car Paul Ier malgré ses brusqueries et ses colères ne versa pas une seule goutte du sang de ses sujets.

Un jour pourtant il chargea le général Swet-

chine de faire exécuter un colonel. Le condamné attendait, les épaules nues, sur la place, l'heure fatale. Le général, convaincu de son innocence, soudain s'avance auprès de lui et lui dit : « Reprenez votre épée et partez vite, l'empereur vous fait grâce ! » Puis il court au palais de Paul Ier : « Sire, dit-il, je vous apporte ma tête, je n'ai point accompli les ordres de Votre Majesté. Le colonel est libre, je lui ai rendu l'honneur et la vie. Faites-moi frapper à sa place. » — « Vous avez bien fait, répondit le czar, mais qu'on ne sache rien de cela à Saint-Pétersbourg. »

Mme Swetchine était très attachée à la czarine Marie, et le général entièrement dévoué à l'empereur. Aussi quand un complot, dirigé par le comte de Pahlen, s'ourdit contre Paul Ier, sa présence fut-elle jugée dangereuse. On le pressentit : « L'empereur, lui dit-on, manque absolument de suite dans son gouvernement. Après avoir fêté les Bourbons il vient de les chasser de ses Etats, et le voilà pris d'enthousiasme pour Bonaparte, il négocie même avec lui. Il faut qu'il abdique en faveur de son fils, et qu'on l'enferme dans une forteresse. Quel parti prendriez-vous alors ? »

— Les souverains, répondit-il, ne peuvent abdiquer. Un roi malade ou imbécile, comme nous en avons vu en d'autres contrées, se remplace par un conseil de régence. La mort de Charles Ier et celle de Louis XVI sont des assassinats, des crimes de haute trahison... S'il arrive une insurrection, je prendrai le conseil de l'honneur et je me déciderai pour le serment.

« Deux jours après, raconte-t-il, je fus nommé le matin sénateur, et le soir destitué. » Le comte Pahlen le remplaça, et le 12 mars 1801 le czar était assassiné, la nuit, dans ses appartements.

Mme Swetchine et son époux se retirèrent dans la vie privée. Le médecin ayant déclaré qu'elle devait renoncer aux joies de la maternité, elle reporta toute l'affection de son cœur sur sa jeune sœur, alors une enfant de neuf ans, puis sur une jeune fille, Nadine Staéline, à qui le général portait un grand intérêt.

III. Puis elle se mit à lire, annotant les ouvrages qu'elle étudiait, en copiant certains passages, avec des analyses du livre, des réflexions personnelles. Ce travail commencé en 1801, elle le continua toute sa vie ; elle a laissé trente-cinq volumes de notes, dont treize in-4, d'une écriture très fine, à la manière du comte de Maistre. Elle lit un peu pêle-mêle, allant de Pythagore à Kant, d'Horace à Descartes. Voltaire la laisse froide, avec sa *Henriade* désolée « où il n'y a pas seulement d'herbe pour les chevaux » ; mais Rousseau la séduit par sa sensiblerie qu'elle prend pour du sentiment, ses riches descriptions de la nature, même les ardeurs fausses de Julie. Elle s'amuse de l'indifférence de Fontenelle qui disait : « Mon père était une bête, mais ma mère avait de l'esprit. Elle était quiétiste ; c'était une petite femme douce qui disait souvent : Mon fils, vous serez damné. Mais cela ne lui faisait pas de peine » ; ou de ce bon mot du président Hénault qui venait de se convertir : « Je suis en train de rechercher toutes mes fautes afin de m'en débarrasser ; on ne saurait croire combien on se trouve riche quand on déménage. » Puis peu à peu le caractère de ses notes change. Ce sont d'autres traits plus énergiques avec plus de portée, comme ceux-ci :

« Saint Vincent de Paul était fort assoupi le jour de sa mort. Un de ses amis s'étant inquiété de ce sommeil continuel il répondit : — « C'est le frère qui vient au devant de sa sœur. »

« Quelqu'un, frappé du changement que les deux premières années de la Révolution française avaient apporté aux opinions politiques d'Alfieri, lui en demandait compte : — « Ah ! répondit Alfieri, je connaissais les grands, je ne connaissais pas les petits ! »

Déjà les questions religieuses la préoccupent. Elle écrit entre autres cette pensée de Pascal : « Les autres religions, comme les païennes, sont plus populaires que la religion chrétienne, car elles consistent tout en extérieur, mais elles ne sont pas pour les gens habiles. Une religion purement intellectuelle serait plus proportionnée aux habiles, mais elle ne servirait pas au peuple. La seule religion chrétienne est proportionnée à tous. »

A suivre ces simples notes, on voit son esprit se développer, s'élargir et interroger. Et quand Bossuet y apparaît pour la première fois, après *Paul et Virginie*, Massillon et Bourdaloue, en 1805, c'est comme un rayon de soleil dans un ciel nuageux.

Son cœur comprend la charité. Elle cite cette sentence de Boerhaave : « Mes pauvres sont mes meilleurs amis, c'est Dieu qui paie pour eux, » et en ce moment (1806) elle goûte la joie de s'occuper d'eux, car nous la voyons à la tête de toutes les bonnes œuvres de Saint-Pétersbourg. C'est sa charité, mieux peut-être encore que ses immenses travaux intellectuels, qui la conduira à la foi.

Dieu lui fit alors deux grandes grâces : il mit sur son chemin le comte de Maistre, ambassadeur accrédité par le roi de Sardaigne près de la Cour de Russie au printemps de 1803, et une vaillante chrétienne qui avait émigré de la Moldavie avec ses parents, Mlle Roxandre de Stourza. Tout d'abord le dogmatisme du comte la déconcerte, mais on était forcément attiré par sa nature chaude et droite ; les relations s'établissent et bientôt ils ne peuvent plus se passer l'un de l'autre. « Elle m'entend fort bien et me console beaucoup, écrit-il à Mlle de Stourza. J'en ai besoin de toutes les manières... La bonne amie Sophie est toujours telle que vous l'avez laissée, c'est-à-dire bonne et aimable au superlatif, mais sans principes fixes sur sa santé. Cependant elle se porte bien mieux que la petite Nadine, qui me paraît fort mal acheminée. »

C'est le propre des natures nettes et tranchées qui flagellent sans pitié l'erreur, d'avoir des condescendances infiniment douces pour les per-

sonnes. Le célèbre écrivain ne la brusque point, il l'éclaire, il l'apprivoise, il lui fait goûter le charme de la religion, de la prière ; les pensées religieuses l'émeuvent, la remuent, et à dix-neuf ans la réveillent « d'un sommeil pire que la mort. » — « Je me jetai entre les bras de Dieu avec une passion telle que je ne puis rien comparer de ce que j'ai éprouvé à sa vivacité. Pendant plusieurs années, la religion eut en moi ce caractère, et, le croiriez-vous, mon amie, c'est cinq minutes d'exaltation religieuse qui suffirent pour obtenir tous les sacrifices et pour donner au reste de ma vie la direction qu'elle a prise. »

Cependant Napoléon envahit la Russie, le général Swetchine reprend du service, et sa femme est élue présidente d'une société de dames de Saint-Pétersbourg qui s'occupe de soulager les victimes de l'incendie de Moscou. L'empereur Alexandre montre un vrai courage et une grande bonté. Plus d'une fois il visite les blessés incognito, et quand il les laisse brisés par la douleur, pendant que tout son peuple, consterné à la vue de tant de sang et de tant de sacrifices, lui continue pourtant sa confiance inébranlable, il éclate en sanglots en remontant dans sa calèche.

Viennent ensuite les jours de triomphe ; le puissant czar, porté à l'illuminisme, tomba dans les filets de Mme de Krüdener, qui avait conquis Mlle de Stourza. A la nouvelle de la rentrée de Napoléon à Paris, après le départ de l'île d'Elbe, il arriva un soir chez son oncle, le roi de Wurtemberg, accablé de sombres pressentiments, et se retira aussitôt dans son appartement, l'esprit tourmenté, le cœur oppressé. Il ouvrit un livre de religion qu'il portait toujours avec lui, mais ne put lire : « Je le laissai tomber, écrit-il à Mlle de Stourza, en pensant de quelle consolation m'aurait été dans un moment pareil l'entretien d'un ami pieux. Cette pensée vous rappela à mon souvenir ; je me souvins aussi de ce que vous m'aviez dit de Mme de Krüdener et du désir que je vous avais exprimé de faire sa connaissance. — Où peut-elle être maintenant et comment la rencontrer jamais ?» — Comme il se posait cette question, Mme de Krüdener se faisait annoncer. — « Mme de Krüdener ! Mme de Krüdener ! m'écriai-je. Cette réponse si subite à ma pensée ne pouvait être un hasard. Je la vis sur-le-champ et, comme si elle avait lu dans mon âme, elle m'adressa des paroles fortes et consolantes qui calmèrent le trouble dont j'étais obsédé depuis si longtemps. »

Mlle Roxandre subit, comme le czar, le charme de cette femme artificieuse et détraquée, qui annonçait dans un langage prophétique que « les lis que l'Eternel avait conservés, cet emblème d'une fleur pure et fragile qui brisait un sceptre de fer, parce que l'Eternel le voulait ainsi », n'apparaissaient que pour disparaître, et qu'Alexandre avait mission de régénérer le monde. Mais Mme Swetchine, plus pondérée, plus prudente, engage tout bonnement son amie à s'en tenir « à cette foi du charbonnier, à laquelle je suis revenue, dit-elle, après toutes mes oscillations religieuses, qui représentaient dans ma pauvre tête la fermentation des opinions du XVIe siècle. »

Elle a repris ses études, et ses notes, qui deviennent de plus en plus intéressantes. On y sent partout la pensée et l'action du comte de Maistre, qui va toujours à la vérité par le chemin de la miséricorde : « Une légende que M. de Maistre aimait beaucoup, y lisons-nous, représente d'une part l'arrivée, au sortir de ce monde, devant le trône de Dieu, d'âmes pénitentes que sa miséricorde admet dans les parvis éternels, et de l'autre, Satan qui reproche à Dieu son injustice : — Ces âmes l'ont offensé mille fois, et moi une seule fois ! — M'as-tu demandé pardon une fois ? répond l'Eternel. »

Sur ces entrefaites vint à mourir à Saint-Pétersbourg la princesse de Tarente, peut-être mourut-elle de joie à la nouvelle que les Bourbons étaient rentrés en France. Ame profondément dévouée et sacrifiée, elle ne se plaignit point. Sur son lit d'agonie, Mlle Golowine, dont les parents avaient recueilli la noble exilée, lui lisait des livres de piété et particulièrement une longue prière pour la patience : « Mon enfant, dit-elle, ne lisez que ce qui regarde la maladie, je n'ai pas besoin du pardon des injures. — On vous a cependant fait bien du mal que vous avez à oublier. — Non, personne ne m'a fait de mal, ou si je l'ai oublié, ce n'est pas le moment de m'en souvenir. » Comme le P. Rozaven, son confesseur, après lui avoir donné l'Extrême-Onction, l'exhortait à se détacher de tous les liens et de toutes les affections terrestres : « Mon Dieu ! répondit-elle d'une voix claire et forte, vous savez que depuis longtemps je vous ai fait le sacrifice de ce que j'ai de plus cher, du bonheur de voir mon Roi dans sa patrie ! » Ce fut presque sa dernière parole. Ses aïeux, les Châtillon, pouvaient être fiers d'elle.

Mme Swetchine hérita de son règlement de vie spirituelle, qui avait été composé par l'évêque de Boulogne. Après sa mort, la pieuse princesse dut prier pour elle ; sûrement elle se souvint de ceux qui l'avaient si généreusement reçue, car Mlle Prascovie Golowine se fit catholique plus tard. L'amie du comte de Maistre ne pouvait beaucoup attendre.

IV. Elle marie sa sœur au prince Gagarin, et libre désormais du côté du monde, elle se retire en juin 1815 dans la campagne Bariatinsky, près de Saint-Pétersbourg, avec Nadine, sa fille adoptive, et ses chers livres. Son ouvrage de chevet c'est Fleury ; de Maistre l'en raille agréablement : « Vous lisez maintenant Fleury, condamné par le Souverain Pontife, pour savoir exactement à quoi vous en tenir sur le Souverain Pontife. C'est fort bien fait, Madame, mais quand vous aurez achevé, je vous conseille de lire la réfutation de Fleury par le docteur Marchetti ; ensuite vous lirez Fébronius contre le siège de Rome, et d'abord après, — en qualité de juge qui entend les deux parties, — l'*Anti-Fébronius* de l'abbé Zacharia. Il n'y en a

que huit volumes in-8°, ce n'est pas une affaire. Puis, si vous m'en croyez, Madame, vous apprendrez le grec, pour savoir précisément ce que signifie cette fameuse *hégémonie* que saint Irénée attribuait à l'Eglise romaine dans le troisième siècle... »

Son travail intellectuel fut énorme, mais en travaillant elle priait, et l'on priait pour elle. En dépit des sarcasmes de Joseph de Maistre, Fleury lui fut très utile, non pas pour établir la suprématie du pape, mais pour lui faire connaître l'histoire des Conciles où furent discutées les questions qui séparaient les deux Eglises. Le *Journal de sa conversion* nous initie à ses réflexions intimes, à ses études nombreuses, à toutes ses perplexités.

Sa droiture lui dit qu'une seule Eglise est la véritable Epouse de Jésus-Christ. Mais où est-elle, cette Eglise ? « Venez à mon secours, Dieu de bonté et de miséricorde, en qui repose toute ma confiance ! » Les catholiques me disent combien est douce la sécurité de leur conscience, la certitude de se sentir dans la vérité. Cependant comment des nations entières en masse ont-elles abandonné au seizième siècle l'Eglise de Rome, alors que la Réforme comptait « tant d'hommes recommandables par leurs lumières et leurs mœurs ? »

D'autre part, n'y a-t-il pas une sorte de lâcheté à déserter son Eglise, alors surtout qu'elle est tant menacée ? « Ah ! qu'il est cruel de se trouver dans une religion sans appui, dont les ministres sont sans lumière et sans zèle ; d'être alternativement partagé entre celle où l'on aurait voulu naître et celle où l'on craint de mourir, quoiqu'on désire y vivre ! »

Déjà, on le pressent, par le cœur elle appartient à l'Eglise catholique. Car autant elle admire l'Eglise d'Orient, si riche en hommes, en saints, en génies illustres qui éclipsent les Pères de l'Eglise romaine, autant elle est frappée de sa stérilité à partir du jour où elle s'est séparée des papes. Ceux-ci ont continué à réunir des conciles, à commander, à gouverner, en hommes qui se sentent des droits, l'Orient s'est engourdi dans une abjecte inertie. On dit qu'ils ont abusé de leur pouvoir, ce pouvoir ils le possédaient donc, on le leur reconnaissait.

« Théodoret dit, en parlant de Dioscore d'Alexandrie : « Il vante sans cesse la chaire de saint Marc ; mais il sait bien que saint Pierre était le maître de saint Marc, le premier et le chef des apôtres. » Que peut opposer Philarète (le métropolitain de Moscou), à ce témoignage si souvent renouvelé dans l'antiquité, où l'on n'a cessé de considérer saint Pierre comme la tête du corps apostolique ? »

« O mère ! après tant de siècles vous êtes encore féconde ! O épouse ! vous enfantez sans cesse à votre époux dans toutes les extrémités de l'univers ! » Et quel éclat elle ne cesse de répandre, quels défenseurs elle produit, pleins de zèle et de génie ! « Céder à la voix d'un Fénelon, d'un Bossuet, c'est, selon l'expression de Gibbon, être vaincu par une noble main ! »

Mais combien elle souffre à la veille de la décision finale : « Peut-on concevoir ce que j'éprouve ? J'aime ardemment mon Eglise, et je suis puissamment entraînée vers une autre ! Mon Dieu ! cela ne prouve-t-il pas l'identité des deux, le malheur plus que l'injustice de la séparation ? Peut-être cette séparation n'est-elle coupable, n'existe-t-elle même qu'aux yeux des hommes, tandis qu'aux vôtres les deux Eglises n'ont cessé de se confondre dans tous les droits que donne votre amour ?... Si du moins, après avoir cessé d'être unies, sans cesser d'être sœurs, elles se réunissaient ! Mon Dieu ! tout n'est-il pas entre vos mains ? »

Bientôt les nuages se dissipent, la clarté de la vérité s'impose, et bien qu'en se faisant catholique elle « compromette son existence, afflige son orgueil, inquiète son cœur, » qui déjà pressent les désertions ; bien que sa foi soit pour elle « ce que Benjamin était pour Rachel, l'enfant de sa douleur, » cependant « une douceur inconnue, immense, pleine de charme et de suavité, domine toutes ses impressions. »

A quoi attribue-t-elle sa conversion au catholicisme ? A ceci : c'est que jusqu'à la fin elle s'est montrée respectueuse de son Eglise. Elle ne l'a point dénigrée, persiflée, démolie. Elle a senti que l'Eglise grecque ne répondait pas aux besoins de son intelligence, sa raison, ses études lui ont montré qu'elle ne possédait pas la vérité intégrale, aussitôt avec une admirable simplicité elle a frappé à la porte de l'Eglise romaine. Mais loin de céder à une exaltation irréfléchie, elle « a emprunté au protestantisme sa marche, » son système du libre examen, et parce qu'elle cherchait Dieu dans toute la droiture de son âme, elle l'a trouvé.

« Je puis dire que j'ai redouté l'éloquence, comme on peut fuir la magie quand on y croit ; que je me suis soustraite à l'ascendant du génie comme à celui de l'amitié, et que j'ai écarté le sentiment, comme complice de mes trop longues hésitations. — Mais vous avez choisi votre religion, me dira-t-on peut-être. — Non, ce n'est pas exact, car on ne choisit pas la vérité, elle s'impose au libre arbitre, et comme le dit excellemment saint Maxime : Il n'y a ni accusation ni consolation si forte que celle de la conscience. »

Elle abjure le 27 octobre 1815, entre les mains du P. Rozaven. Alors son âme éclate en actions de grâces, bien que « la clarté sans nuage ne la pénètre pas encore... » : « Mon Dieu, vous m'accordez autant de grâces que j'y opposai jadis d'obstacles... C'est votre vérité que je cherche, c'est votre vérité que je crois avoir trouvée, c'est votre vérité que j'adore. Si je m'égarais, ah ! plutôt la mort ! Qu'un miracle de votre bonté me remette dans la situation d'esprit d'où j'ai lieu de croire qu'un miracle m'a fait sortir ! Mon Dieu, prenez pitié de mes troubles passés, de mes souffrances

presque effacées aujourd'hui et des espérances qui consolent mon cœur dans ce moment ! Je me sens heureuse, oui, je le suis ! »

Et sa pensée se portant aussitôt vers Rome, elle compose une touchante prière qui débute ainsi : « O saints apôtres Pierre et Paul, du sein de la barque divine, daignez m'attirer à vous ! »

V. Sa conversion toutefois était demeurée secrète. Tout à coup des orthodoxes jaloux des succès des Jésuites en Russie pesèrent sur le faible caractère d'Alexandre Ier pour les faire bannir. Le 3 janvier 1816, un ukase chassait de Saint-Pétersbourg et de Moscou ces hommes éminents, ces héros du bien qui avaient trouvé grâce devant Catherine et Frédéric : « Ils ont, disait l'ordre impérial, détourné de notre culte des jeunes gens qui leur avaient été confiés et quelques femmes d'un esprit faible et inconséquent. » Tout en signant l'ukase, le czar, qui avait plus que femme de son empire « l'esprit faible et inconséquent, » faisait remettre aux nobles proscrits des secours pris sur sa cassette et des fourrures pour se défendre des rigueurs du froid durant le voyage. Alors Mme Swetchine se déclara franchement catholique, et leur prodigua ses soins, ses sympathies publiques et son or. De son côté de Maistre écrivait ces rudes paroles : « Qui osera dire la vérité à celui qui peut tout et qui ne l'a jamais entendue ?... La Russie se vante et se laisse vanter de sa tolérance ; mais on se trompe de part et d'autre. La Russie tolère toutes les erreurs, parce que toutes les erreurs sont amies et toujours prêtes à s'embrasser. » Elle ne proscrivait que la vérité.

L'empereur cependant resserrait ses relations avec Mme Swetchine. Les ennemis des Jésuites en prirent ombrage et perdirent le général dans son esprit, pour l'atteindre, elle, l'ennemie. Ils réveillèrent d'anciens souvenirs du règne de Paul Ier pour l'accabler ; le vieux soldat dédaignant de se justifier, préféra quitter son pays. C'est ce qu'on voulait. Cette disgrâce amena en France Mme Swetchine, au grand désespoir d'Alexandre, qui ne cessa de correspondre avec elle. Ses lettres malheureusement sont égarées.

Ce ne fut pas sans un serrement de cœur qu'elle dit adieu à son pays, surtout à Mlle de Stourza, devenue comtesse d'Edling, et à Mlle Marie Gourief, qui venait d'épouser le comte de Nesselrode, deux âmes bien diversement trempées, l'une toute de feu, l'autre plus réservée et presque froide, mais toutes deux élevées et bonnes. L'accueil qu'elle reçut à Paris la consola. Le comte de Maistre l'avait recommandée à M. de Bonald : « Vous n'aurez jamais vu plus de morale, d'esprit et d'instruction réuni à tant de bonté. » (20 mai 1816). Moins d'un an après, celui-ci répondait : « Tout le monde se la dispute ; elle veut, avec raison, connaître les salons de Paris, et, certes, elle y est justement admirée. » (22 mars 1817). Elle fréquentait surtout chez la duchesse de Duras, où elle rencontra un jour Mme de Stael qui, intriguée par son attitude réservée, l'aborda enfin et lui jeta cette apostrophe : « On m'avait dit, Madame, que vous aviez envie de faire connaissance avec moi, m'a-t-on trompée ? — Assurément non, Madame, mais c'est toujours le roi qui parle le premier. » Elles ne se plurent guère et ne se revirent point. En revanche elle lia avec Chateaubriand, Cuvier, Abel Rémusat, Villemain, qui lui vouèrent une affectueuse estime.

Le mal du pays la tenait, elle retourna l'année suivante à Saint-Pétersbourg avec son mari. La Cour lui parut de plus en plus malveillante ; le prince Gagarin, enveloppé dans la défaveur qui pesait sur le général, avait été adjoint à l'ambassade de Rome ; rien plus ne les retenait en Russie, ils s'en éloignèrent à la fin de l'automne 1818, et le général Swetchine n'y revint jamais.

A Paris elle retrouve ses amis, son confesseur l'abbé Desjardins, un ancien confesseur de la foi, modeste et doux, une belle âme droite qui l'appelle « sa fille, sa digne et respectable amie, » et qui lui a remis un reliquaire de la vraie croix « qui l'a suivi dans ses prisons » avec « un livre de son humble bibliothèque. » — « J'y joins, lui mandait-il, pour la bonne Nadine un livre de méditations, tout cela simple comme mon âme. » Ainsi son esprit et son cœur étaient en famille. Le comte de Maistre lui continue sa pieuse affection et lui annonce, hélas ! bientôt dans une lettre désespérée la mort soudaine de son frère, l'évêque d'Aoste : « Fameux orateur, apôtre, théologien, homme du monde, admiré à Genève autant que parmi nous, excellent frère, ami d'enfance, voilà ce que j'ai perdu ! Quel effroyable coup !... N'est-ce pas que si vous étiez ici vous seriez dans la chambre d'où je vous écris ? Je baise ou je mouille vos deux mains. » (22 juillet 1818, Turin). Elle jouit de sa chère amitié jusqu'à sa mort, qui fut pour elle un deuil inconsolable. (26 février 1821).

Cependant un jeune homme, Raymond de Ségur d'Aguesseau, s'est épris de Nadine Staéline. Mme Swetchine qui était bien, dit le comte de Falloux, « la personne du monde la plus incapable d'user d'une affection pour servir un intérêt, » et d'ailleurs alarmée par la fragile santé de sa fille adoptive, l'emmena en Italie dans l'espoir que l'absence et le temps arrêteraient les progrès de cet amour naissant. Ses notes de voyage nous révèlent une artiste, mais c'est l'esprit chrétien qui l'inspire et lui découvre les vraies beautés artistiques.

Elle comprend Rome avec ses campagnes désertes et ses faubourgs délabrés : « Il faut, dit-elle, que Rome, empreinte de vétusté, soit un peu triste pour répondre à tant de puissance détruite, à tant de grandeur abaissée. Les idées s'agrandissent ici, les sentiments y deviennent plus religieux, le cœur s'apaise. » Elle s'y trouve chez elle, dans un parfait unisson des objets extérieurs et de ses sentiments, la semaine sainte la ravit, surtout le chant du *Miserere* qui ter-

mine les ténèbres, elle décrit avec un grand sens de la vérité les chefs-d'œuvre de Michel Ange et de Raphaël, les monuments augustes de la Ville éternelle, et « dans le lointain du paysage, la coupole de Saint-Pierre qui s'élève sur toutes ces magnifiques réalisations de la pensée humaine, comme un grand roi qui règne sur un grand peuple. »

Durant un second voyage elle s'y fait confirmer (fin 1824), car « le sacrement de confirmation n'est pas valide, reçu dans l'église grecque, » et elle prend le nom de Jeanne par dévotion pour saint Jean l'Evangéliste, « après avoir balancé entre ce nom et celui de Marie. » — « Mais je comprends mieux encore l'ami que je ne puis espérer comprendre la mère, dit-elle, et le premier l'a emporté. » Au printemps suivant, elle revient à Paris où les jeunes gens finissent par se marier, et elle s'y établit définitivement rue Saint-Dominique, 71.

VI. Son salon est un salon chrétien, mais toutes les opinions du monde aristocratique s'y rencontrent. L'on y parle à esprit ouvert ; elle-même encourage la contradiction : « A quoi servirait-il de vivre, dit-elle, si l'on n'entendait que le son de sa propre voix ? » Mais elle ramène toujours les discussions sur les sommets où les éclaire la philosophie chrétienne. C'est aussi le salon de l'amabilité, et ici elle se montre vraiment supérieure. Chaque jour s'y coudoient les antipathies et les préventions : dans ces réunions brillantes il y a toujours quelque bouc émissaire, un homme qui ennuie les autres, un fâcheux qui souffre à la fin de se voir écarté. Celui-là, Mme Swetchine le comble de prévenances et ne le renvoie jamais sans un mot agréable qui fasse oublier les rebuffades de la soirée. Ou bien c'est une dame tranchante, hautaine, importune, que l'on fuit dès qu'elle paraît. L'excellente femme l'accueille avec une humeur toujours égale, une aménité qui ne s'impatiente point. Comme on l'en blâme, parce que le monde est sans pitié pour les ridicules et pour les défauts éclatants : « Que voulez-vous, répond-elle, tout le monde s'en gare ; elle n'est pas heureuse, et elle n'a que moi ! » Et cependant parmi ces gens bien élevés il ne manquait point de malotrus pour lui dire, quand elle ne partageait pas leurs sentiments : « Vous ne pouvez pas sentir comme nous ; vous êtes étrangère ! » Elle en pleurait dans l'intimité.

Elle attirait surtout les jeunes femmes, qui entraient dans la vie sans être suffisamment armées. Avec sa figure irrégulière, aux traits d'enfant, son nez « à la pointe kalmouke » qui rendait sa physionomie piquante, mais en quelque sorte inachevée, elle ne pouvait leur inspirer de jalousie, d'autant mieux qu'elle commençait à vieillir. Loin d'être sévère à leur endroit, elle les félicite de leurs toilettes, de leurs diamants, de leurs parures de bal, puis, au moment fugitif où elles réfléchissent, elle leur glisse un mot grave enveloppé d'un sourire gracieux. Elles sortent tout autres, et le lendemain matin, reviennent seules pour demander une explication, un conseil, car elles se sont senties devinées et sincèrement aimées par quelqu'un, parmi cette tourbe égoïste. « Elle n'était pas de notre espèce, disait une dame, elle avait une influence divine, je ne reprends pas le mot. Le P. Lacordaire a fort bien dit qu'elle avait des paroles divines pour ses pauvres ; mais ce qu'il n'a point dit assez, c'est que tous nous étions ses pauvres. »

Nous avons nommé Lacordaire : c'est Montalembert qui l'introduisit au salon de Mme Swetchine, et désormais elle les adopta pour ses deux enfants presque également aimés, prévoyant sans doute qu'ils auraient grandement besoin de sa maternelle affection. Nos lecteurs connaissent les luttes orageuses et fécondes de l'*Avenir*, et comment ses deux principaux rédacteurs portèrent longtemps le poids de la suspicion et de la défaveur publiques, Lacordaire surtout, qu'une jalousie haineuse espérait pousser aux extrémités afin de pouvoir crier avec une jouissance triomphale : « Nous l'avions bien dit ! »

« Par quels sentiments, écrit-il, fut-elle poussée ainsi à me donner son temps et ses conseils ? Sans doute quelque sympathie l'y porta ; mais, si je ne me trompe, elle y fut soutenue par la pensée d'une mission qu'elle avait à remplir près de mon âme... Je lui dois sans doute d'avoir touché à bien des abîmes sans m'y briser. »

Lui du moins n'hésita pas à se soumettre à la parole de Grégoire XVI, mais Montalembert considérait comme une lâcheté de se séparer du grand homme malheureux. Les lettres que lui adressa Lacordaire sont, nous l'avons vu, des chefs-d'œuvre de clarté, de discussion suppliante en quelque sorte ; celles de Mme Swetchine sont peut-être plus hardies : « Vous vous sentez arrêté dans votre course, lui mande-t-elle, mais vous ne voulez pas vous dire qu'il faut revenir sur vos pas. » (25 août 1833). « Mon cher enfant, cela serait-il possible ? Serait-ce à cette idole (de l'orgueil opiniâtre) que vous sacrifieriez ? Non, vous n'avez pas idée du fardeau dont vous chargez vos épaules, des tourments que vous vous préparez, des douces joies que vous contristez en vous, et que vous empêchez peut-être pour longtemps ! » Pourquoi est-on si sévère pour lui ? demande-t-il. « Cette sévérité est un hommage que l'on rend à l'estime que l'on faisait de vous, aux espérances que vous faisiez concevoir ; elle est aussi la conséquence des engagements que vous paraissiez prendre... Votre conduite, vos sentiments, vos talents faisaient de vous un point de mire, et c'est là ce qui fait, mon cher Sébastien, qu'aujourd'hui vous êtes en butte à tous les traits !... M. Lacordaire, fidèle à ses premiers devoirs, n'a voulu être que prêtre. Pourquoi, pourquoi vous, dont les premières inspirations devaient faire aussi la destinée, voudriez-vous être autre chose que chrétien et catholique ? » (11 décembre 1833).

Quand Montalembert fit sa soumission, le 8 décembre 1834, toute filiale, avec une foi d'enfant, Lacordaire portait toujours la tunique de Nessus de son passé. Les conférences du collège Stanislas avaient dû cesser (13 avril 1834) par la volonté de Mgr de Quélen, impuissant à résister aux criailleries et aux prophéties de malheur des envieux, des hommes du passé, et des nullités malveillantes. Lui il gardait ses obscures fonctions au monastère de la Visitation, se préparant il ne savait à quoi. Mais en lui-même grondaient de sourdes révoltes : devait-il simplement mépriser ses ennemis ou les démasquer avec éclat ? C'est là qu'on l'attendait pour le dénoncer comme un orgueilleux, un insoumis, un homme intraitable, hanté d'idées dangereuses, et le perdre. Mme Swetchine l'avertit, l'éclaire, le prêche à son tour : « Mon pauvre cher et aimable ami, comment se fait-il que vous fassiez naître quelqu'un de ces mouvements dans un cœur, je ne dis pas chrétien, mais d'homme ? La contradiction a été prédite, et à la hauteur où vous êtes placé, c'est une des prophéties qui s'appliquent davantage. » *(Lettres*, t. I).

Il n'oubliera jamais cette délicatesse, cette compatissance qui l'a consolé et sauvé en berçant sa juste peine, en ne touchant qu'avec des précautions maternelles infiniment douces les endroits endoloris de son âme.

— « Vous m'avez donné votre affection au moment le plus difficile de ma carrière, lui écrira-t-il bientôt, et grâce à vous j'ai traversé ce défilé que je ne repasserai jamais. Ce qui m'avait manqué jusqu'à vous, ce n'était pas tant l'amitié que le conseil. Nul, depuis dix ans, n'avait dirigé ma vie que moi seul, avec mon esprit encore mal formé, enthousiaste, hardi, aventureux, quelquefois bizarre. Je n'avais point trouvé d'homme à qui je voulusse me confier, non que je manquasse d'ouverture pour mes amis, mais parce que je les asservissais à ma raison. Vous êtes la première qui m'avez guidé. »

C'est elle en effet qui le rapproche de Mgr de Quélen, qui lui trouve sa voie, qui peut-être suggère à l'archevêque de le faire monter à la chaire de Notre-Dame. Ce qui est sûr, c'est que le jeune orateur n'accepta qu' « après avoir prié Dieu et consulté Mme Swetchine. » (Voir *Ami du Clergé* du 3 mars 1898).

Une pieuse intimité s'établit entre eux. Quand elle n'est pas là, il ressemble à un navire privé de boussole. Contrainte de partir en Russie pour empêcher le Czar de frapper le général, à qui il voulait interdire le séjour de la France, malgré ses soixante-seize ans, il souffre loin d'elle : « Quel grand malheur est pour moi votre absence ! » lui écrit-il. (14 octobre 1834). — C'est qu' « elle sentait tous ses périls, disait-elle, tremblait à chaque écueil, ressentait tous les coups. » Un moment il songe à devenir l'hôte de sa maison : « Si je péris, je me retirerai auprès d'elle, je porterai à son foyer ce débris : il rendra peut-être encore assez de chaleur pour échauffer ses jours plus avancés que les miens. » (15 septembre 1835).

Jamais cependant il ne se départ à son égard du plus grand respect, ni même, dans ses lettres, des suscriptions cérémonieuses de la haute politesse du monde. Elle s'en plaint un jour : « Mon ami, pourquoi me dites-vous toujours, Madame, et en vedette ? N'ai-je donc pas mieux mérité de vous ?... Quand je vous vois si fort en réserve, j'ose à peine avec vous rester moi-même et plus d'une fois ce que je perdais d'abandon vous accusait tacitement. Ne me gâtez plus la simplicité avec laquelle je voudrais toujours aller avec vous. J'y suis ramenée par toute parole que je sens venir de votre cœur, ou refoulée sur moi-même quand vous me le fermez. » (26 août 1836).

La réponse de Lacordaire est charmante, et comme elle peint bien sa nature aimante, un peu sauvage, qui couvrait du silence comme d'un voile la pudeur de sa pensée !

« J'aime, j'en suis certain, et profondément, et néanmoins il y a en moi quelque chose que je ne puis pas nommer, qui cause de la peine à ceux que j'aime. Ce n'est pas de l'âpreté, je suis doux ; ce n'est pas de la froideur, je suis passionné ; c'est quelque chose d'entier qui est trop oui ou trop non, une certaine difficulté de découvrir ce dont le cœur d'un ami a besoin, une habitude du silence qui me suit quelquefois sans que je m'en doute. Combien j'ai de peine à parler ! Avec ma mère qui s'était accoutumée à moi et qui se contentait d'une grande douceur de mœurs dans mes rapports avec elle, il m'arrivait de rester sans rien dire...

« Les femmes ont cela d'admirable, c'est qu'elles peuvent parler tant qu'elles veulent, comme elles veulent ; leur cœur est comme une source qui coule naturellement. Le cœur de l'homme, le mien surtout, est comme ces volcans dont la lave ne sort que par intervalles, après une secousse. » (8 septembre 1836).

Quand il écrivait cette lettre également remarquable par le sentiment et la finesse d'observation, sa mère n'était plus. Le 2 février précédent elle avait succombé à une congestion pulmonaire. Ses quatre fils étaient honorablement établis, elle n'avait plus qu'à jouir du fruit de ses travaux. Femme supérieure, pour conduire ses fils avec si peu de ressources, elle avait enveloppé son âme dans une froide énergie et cuirassé son cœur. « Ma mère m'a dit en mourant que je lui avais rendu la vie heureuse, écrit Lacordaire ; je lui ai toujours plu avant tous mes frères, et pourtant je n'ai jamais été tendre dans l'expression avec elle. Notre éducation même avait été ainsi ; ma mère nous avait aimés d'un dévouement de chaque jour, grand et sans partage, mais où l'action parlait plus que la bouche. »

Restée veuve après six ans de mariage, avec quatre enfants bien doués, mais turbulents, elle sut garder son ascendant sur eux, et cependant se sacrifier à leur situation et leur laisser la liberté de la choisir. Jusqu'à la fin elle voulut être l'ange tutélaire d'Henri, s'enferma avec lui dans l'obscurité d'une aumônerie, et lorsque sa parole

attire tout Paris au collège Stanislas, elle rédige ces quatre lignes, brèves comme un bulletin de victoire : « Henri a fait des conférences dans un collège qui ont eu un tel succès que, deux heures d'avance, il n'y avait plus de place ; elles lui ont fait beaucoup de réputation. » (11 mai 1834, à Mme Louise B.). Et c'est tout. Elle avait écrit de même lors des procès de l'Ecole libre : « J'étais à la Chambre des pairs ; il a écrasé le ministère public. Le procureur général a mis dans sa réplique une fureur incroyable. Henri lui a répondu, il n'a pas dû s'en applaudir. » (A la même, 24 octobre 1831). Anne Dugied était vraiment une femme forte.

Mais elle était aussi mère et ne restait point insensible aux succès éclatants de son fils : « Un jour on m'a demandé s'il était mon parent ; vous pensez que je ne le renie pas... Tu ne te fais pas une idée de sa réputation à Paris ; on ne parlait que de lui dans tous les salons. Tout est de mode, c'était un engouement. Il a des discours où il a été d'une éloquence et d'un brillant extraordinaires, quelquefois jusqu'au sublime. Certainement il doit acquérir encore : il n'est pas à l'âge où l'on atteint tout le talent possible, et je ne doute pas que la Providence qui le lui a donné ne le fasse servir à un grand but. C'est à Paris qu'il faut voir la tendance de la jeunesse à revenir à la religion : rien de plus remarquable. Tu ne te figures pas la multitude de celle qui se pressait à Notre-Dame. J'en sais qui sont déjà revenus tout à fait. Le cabinet d'Henri ne désemplit pas quelquefois de la journée, c'est-à-dire un à un. Ces matières-là ne se traitent pas devant témoins. Pour toi, ma chère amie, tu n'as pas besoin de devenir dévote. Veux-tu que je te dise mon opinion à cet égard ? Je ne fais pas consister la dévotion à dire beaucoup de prières et à communier tous les huit jours, mais à remplir les devoirs que la religion impose et à remplir ceux de son état, et nombre de dévots négligent ces derniers et se croient parfaits parce qu'ils s'adonnent à des exercices qui ne sont pas d'obligation : fausse dévotion qui n'est pas le chemin du ciel. » (A la même, 29 juin et 31 mai 1835.).

Avec cela femme de famille pour qui « ses enfants sont un besoin ». « Le rêve de ma vie a été d'en passer le reste avec eux. La Providence l'a réalisé et je ne saurais m'en détacher. » (3 janvier 1836). Sauf Théodore, qui était professeur à l'Université de Liège, tous étaient à Paris quand la mort vint la frapper, enlevant ainsi au respect et à l'affection des siens cette femme de cœur, énergique et discrète, cette mère prévoyante et d'un esprit élevé qui, à notre gré, parce qu'elle a voulu passer inaperçue durant sa vie, est trop demeurée dans l'ombre après sa mort. La mère du P. Lacordaire, qui seule l'éleva et le conduisit dans l'intimité de l'âme depuis la sacristie de Saint-Michel de Dijon où il fit sa première confession jusqu'à l'aumônerie des Visitandines où elle se confine avec lui, patiente, consolatrice, devinant ses peines mais n'osant toujours lui en parler de peur de le troubler et de le contrister parce qu'il avait la fierté de souffrir seul, cette femme, cette mère n'était pas une femme commune, une mère vulgaire.

Ce fut Mme Swetchine qui prit dans le cœur de l'abbé Lacordaire la place douloureuse, laissée vide. Le public qui voyait toujours dans l'auditoire une femme âgée déjà, enveloppée d'un voile, les yeux fixés avec émotion sur la chaire, disait : « C'est la mère du prédicateur ! » Et il ne se trompait pas en tout point ; elle était, suivant le mot d'Audren de Kerdrel, sa « maternelle amie. » Il lui rendit un jour ce touchant témoignage qui la glorifiera devant la postérité comme saint Jérôme a glorifié sainte Eustochium et sainte Paule :

« Ma chère amie, souvenez-vous quelquefois que vous m'avez fait du bien, et que par moi vous en avez fait à beaucoup d'autres qui ne vous connaissent pas, mais qui vous connaîtront un jour. »

Q. — Les dimanches dans la liturgie romaine se groupent autour de quelques fêtes principales : 1° Noël, que précèdent les quatre dimanches de l'Avent ; 2° l'Epiphanie, à partir de laquelle se comptent les dimanches qui suivent, jusqu'à la Septuagésime ; 3° Pâques, avec deux séries : *a*) la série d'avant Pâques : Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, les quatre dimanches de Carême et ceux de la Passion et des Rameaux ; *b*) la série des dimanches qui suivent Pâques et qui se comptent à partir de cette fête ; 4° enfin la Pentecôte, point de départ de tous les dimanches suivants jusqu'à la fin de l'année liturgique.

Comment les Grecs classent-ils leurs dimanches ? Leur année liturgique a-t-elle des séries semblables à celles de l'Eglise latine ? Lit-on dans ces dimanches les mêmes évangiles que dans le rite latin ?

R. — L'Eglise grecque a, comme l'Eglise latine, des séries de dimanches, mais ils ne sont pas distribués de la même manière. Les évangiles d'un même évangéliste sont en général groupés ensemble et lus à la suite tous les jours de l'année. Ce qui fait que, la plupart du temps, le dimanche prend la dénomination de l'évangéliste dont on lit l'évangile, et l'on dit : premier, deuxième, troisième... dimanche de saint Matthieu, de saint Luc, etc.

Les dimanches sont groupés autour de quatre fêtes principales : Pâques, la Pentecôte, l'Exaltation de la Sainte Croix et le premier dimanche de Carême. A chacune de ces fêtes, on commence la lecture d'un évangile d'un des quatre évangélistes : ce sont d'abord les évangiles selon saint Jean, puis ceux de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Marc.

Quelques évangiles particuliers sont aussi lus le dimanche qui précède et le dimanche qui suit les fêtes de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre), de Noël et de l'Epiphanie.

Les évangiles des dimanches dans le rite latin ne peuvent donc correspondre à ceux qui sont lus dans le rite grec.

Pour permettre au lecteur de voir les différences qui existent, nous indiquerons les évangiles lus dans l'Eglise grecque pendant les divers dimanches de l'année, tout en signalant le jour où ces évangiles sont lus au rite latin.

Nous commençons par la fête de Pâques, comme point de départ commun aux deux rites, le commencement de l'année ecclésiastique grecque étant le premier septembre.

I. — *Evangiles selon saint Jean.*

Au dimanche de Pâques est fixé le premier évangile de la première série, qui sera continuée tous les jours, à quelques exceptions près, jusqu'à la Pentecôte inclusivement.

Le jour de Pâques (appelé en grec *premier dimanche de Pâques)* l'Eglise grecque lit à la messe le premier chapitre de saint Jean (I, 1-18), que nous lisons au rite latin tous les jours à la fin de la messe. Cet évangile nous manifeste la divinité de Jésus-Christ ressuscité.

Le dimanche de Quasimodo (au rite grec, *deuxième dimanche de Pâques)* est appelé *dimanche de saint Thomas*. L'évangile du jour et tout l'office de cette fête rappelle la conversion de l'apôtre incrédule (saint Jean, XX, 19 - XXI). Nous lisons ce jour-là le même évangile au rite latin.

Le dimanche du Bon Pasteur (au rite grec, *troisième dimanche de Pâques)* est le *dimanche des Saintes Femmes*. L'évangile est tiré de saint Marc (XV, 43-XVI, 9), parce que cet évangéliste raconte avec plus de détail les diverses visites des Saintes Femmes au tombeau de Notre-Seigneur. Une partie de cet évangile est lue au rite latin le jour même de Pâques.

Le troisième dimanche après Pâques (au rite grec, *quatrième dimanche de Pâques)* est appelé le *dimanche du Paralytique*. L'évangile de ce jour rappelle comment Notre-Seigneur Jésus-Christ guérit le paralytique de trente-huit ans à la Piscine Probatique (saint Jean, V, 1-16). Cet évangile est lu au rite latin le vendredi des Quatre-Temps de Carême et le jour de la fête de saint Raphaël, archange (24 octobre).

Le quatrième dimanche après Pâques (au rite grec, *cinquième dimanche de Pâques*) est le *dimanche de la Samaritaine*. On y lit l'évangile de saint Jean, IV, 5-48, fixé pour le rite latin au vendredi après le troisième dimanche de Carême.

Le cinquième dimanche après Pâques (au rite grec, *sixième dimanche de Pâques)* est appelé le *Dimanche de l'Aveugle-né*. L'évangile de ce jour (saint Jean, IX, 1-39) est lu au rite latin le mercredi après le quatrième dimanche de Carême.

Le dimanche dans l'octave de l'Ascension est appelé dans l'Eglise grecque le *Dimanche des Pères*. On y célèbre la mémoire des trois cent dix-huit Pères réunis au premier concile de Nicée en l'an 325. Ce n'est pas que les Grecs honorent comme saints tous les Pères qui ont pris part à ce concile, mais ils remercient Dieu d'avoir éclairé et guidé les juges de la foi pour confirmer la véritable doctrine. L'évangile de ce jour rapporte la prière de Notre-Seigneur après la Cène, où il recommande à son Père sa propre glorification et l'union de ses disciples (saint Jean, XVII, 1-14). C'est l'évangile qu'on lit au rite latin la veille de l'Ascension.

Le dimanche de la Pentecôte termine la série des évangiles de saint Jean, qui ont été lus pendant tout le temps pascal. En ce jour, on lit le chapitre VII de saint Jean*[1]. (37-50).

II. — *Evangiles selon saint Matthieu.*

Le lundi de la Pentecôte, l'Eglise grecque commence la seconde série, celle des évangiles selon saint Matthieu, qui va jusqu'à la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre). Les dimanches sont appelés premier, deuxième, troisième... dimanche de saint Matthieu et correspondent au premier, deuxième, troisième... dimanche après la Pentecôte.

Le dimanche de la Sainte-Trinité est donc pour l'Eglise grecque le *premier dimanche de saint Matthieu*. C'est ce jour-là qu'ils célèbrent la fête *de la Toussaint*. L'évangile est tiré de différents passages de saint Matthieu* (X, 32-34, 37-39; XIX, 27-XX), qui rappellent les conditions de notre salut et de notre sanctification.

Voici le sujet des différents évangiles lus les dimanches suivants.

Le *deuxième dimanche de saint Matthieu* (deuxième après la Pentecôte au rite latin) rappelle dans l'évangile la vocation des premiers apôtres (saint Matthieu*, IV, 18-24).

L'évangile du *troisième dimanche* est une partie du sermon sur la montagne (saint Matthieu*, VI, 22-34).

Au *quatrième dimanche*, on rapporte l'histoire du centenier de Capharnaüm (saint Matthieu, VIII, 5-14). Nous lisons cet évangile au rite latin le troisième dimanche après l'Epiphanie et le jeudi après les Cendres.

Au *cinquième dimanche*, on lit la délivrance de deux démoniaques au pays des Géraséniens (saint Matthieu*, VIII, 28-IX, 2).

Au *sixième dimanche*, c'est la guérison d'un paralytique à Capharnaüm (saint Matthieu, IX, 1-9). Cet évangile se lit au rite latin le dix-huitième dimanche après la Pentecôte.

Au *septième dimanche*, l'évangile raconte la guérison de deux aveugles (saint Matthieu*, IX, 27-37).

Au *huitième dimanche*, l'évangile rapporte la multiplication des cinq pains (saint Matthieu*, XIV, 14-23).

Au *neuvième dimanche*, l'évangile raconte la marche de Jésus sur les eaux du lac de Tibériade (saint Matthieu*, XIV, 22-35).

Au *dixième dimanche*, l'évangile rapporte la

[1] Les évangiles des dimanches marqués par un * ne sont pas lus au rite latin.

guérison du possédé lunatique (saint Matthieu*, xvii, 14-23).

Au *onzième dimanche,* c'est la parabole du roi et de son serviteur qui lui devait dix mille talents et ne voulait point remettre une dette de cent deniers à son compagnon, après avoir été libéré de toute sa dette par un acte de générosité du roi (saint Matthieu, xviii, 23-xix). Nous lisons cet évangile au rite latin le vingt-et-unième dimanche après la Pentecôte.

Au *douzième dimanche*, on lit l'histoire du jeune homme riche qui n'eut pas le courage de suivre les conseils de Jésus (saint Matthieu*, xix, 16-27).

Au *treizième dimanche*, on lit la parabole du maître de la vigne et de ses ouvriers révoltés (saint Matthieu, xxi, 33-43), évangile que nous lisons au rite latin le vendredi après le deuxième dimanche de Carême.

Au *quatorzième dimanche*, on lit la parabole des invités aux noces (saint Matthieu, xxii, 2-15). Nous lisons cette parabole au rite latin le dix-neuvième dimanche après la Pentecôte.

Au *quinzième dimanche,* on lit la réponse de Jésus à un scribe et la question qu'il posa aux pharisiens : De qui le Messie est-il le fils ? (saint Matthieu, xxii, 35-xxiii). Nous lisons cet évangile au rite latin le dix-septième dimanche après la Pentecôte.

Au *seizième dimanche,* on lit la parabole des talents confiés aux serviteurs (saint Matthieu, xxv, 14-31), que nous lisons au rite latin à la première messe des confesseurs pontifes.

Au *dix-septième dimanche,* on lit le récit du miracle demandé par la Chananéenne (saint Matthieu, xv, 21-29). Nous lisons cet évangile le jeudi après le premier dimanche de Carême.

Si le nombre des dimanches après la Pentecôte est inférieur à dix-sept, les évangiles qui n'ont pu être lus sont omis.

Le dimanche qui précède et celui qui suit la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre) ont un évangile spécial. Le premier nous rappelle que Notre-Seigneur sera élevé sur la croix comme le serpent d'airain a été élevé dans le désert (saint Jean*, iii, 13-18). Le second parle de la nécessité de porter sa croix pour suivre Jésus-Christ (saint Marc*, viii, 34-ix).

Ainsi est terminée la série des évangiles selon saint Matthieu.

III. — *Evangiles selon saint Luc.*

La fête de l'Exaltation de la Sainte Croix est chez les Grecs une des plus grandes fêtes de l'année. C'est à partir du lundi qui suit le dimanche dans l'octave de cette fête, que l'on commence la troisième série des évangiles, les évangiles selon saint Luc. Les dimanches sont alors également appelés premier, deuxième, troisième... dimanche de saint Luc. On compte dix-neuf dimanches. Voici le sujet des évangiles lus en ces jours.

Le *premier dimanche de saint Luc,* l'évangile nous rappelle la pêche miraculeuse au lac de Tibériade (saint Luc, v, 1-12). Nous lisons cet évangile le quatrième dimanche après la Pentecôte.

L'évangile du *deuxième dimanche* nous rappelle l'amour des ennemis (saint Luc*, vi, 31-37).

Celui du *troisième dimanche* est le récit de la résurrection du fils de la veuve de Naïm (saint Luc, vii, 11-17), que nous lisons au rite latin le jeudi après le quatrième dimanche de Carême et le quinzième dimanche après la Pentecôte.

L'évangile du *quatrième dimanche* est la parabole de la semence (saint Luc, viii, 5-16), que nous lisons au rite latin le dimanche de la Sexagésime. Il est à remarquer que cet évangile n'est pas toujours lu au quatrième dimanche après l'Exaltation de la Sainte Croix, car il est fixé au dimanche qui tombe du 11 au 17 octobre. En ce dimanche, l'Eglise grecque célèbre la mémoire des Pères du deuxième concile de Nicée, septième œcuménique, tenu contre les Iconoclastes en 757.

L'évangile du *cinquième dimanche* est la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare (saint Luc, xvi, 19-xvii). Nous la lisons au rite latin le jeudi après le deuxième dimanche de Carême. Cet évangile, comme le précédent, étant fixé au premier dimanche de novembre, n'est pas toujours lu dans son ordre.

L'évangile du *sixième dimanche* rappelle la guérison d'un homme possédé d'une légion de démons à Gérasa (saint Luc*, viii, 27-40).

L'évangile du *septième dimanche* est le récit de la résurrection de la fille de Jaïre et la guérison de la femme malade d'un flux de sang (saint Luc*, viii, 41 - ix).

L'évangile du *huitième dimanche* nous raconte la parabole du bon samaritain (saint Luc, x, 25-38). Nous la lisons au rite latin au douzième dimanche après la Pentecôte.

Le *neuvième dimanche*, on lit dans l'évangile la parabole du riche qui voulait détruire ses greniers pour en construire de plus grands, alors qu'il était sur le point de mourir (saint Luc*, xii, 16-22).

L'évangile du *dixième dimanche* est le récit de la guérison d'une femme courbée, le jour du sabbat (saint Luc, xiii, 10-18). Nous le lisons au rite latin le samedi des Quatre-Temps de septembre.

L'évangile du *onzième dimanche* est la parabole des invités aux noces et qui s'excusent de ne pouvoir y venir (saint Luc, xiv, 16-25). Nous la lisons au rite latin le deuxième dimanche après la Pentecôte.

L'évangile du *douzième dimanche* rappelle la guérison des dix lépreux (saint Luc, xvii, 12-20). L'Eglise latine l'a fixé au treizième dimanche après la Pentecôte.

L'évangile du *treizième dimanche* est la réponse de Jésus à un jeune homme riche qui n'eut pas le courage de suivre ses conseils. C'est le même sujet que l'évangile du douzième dimanche de saint Matthieu (saint Luc, xviii, 18-28).

L'évangile du *quatorzième dimanche* est le récit de la guérison de l'aveugle de Jéricho (saint Luc*, XVIII, 35-XIX).

L'évangile du *quinzième dimanche* est l'histoire de Zachée, que nous lisons au rite latin à la fête de la Dédicace (saint Luc, XIX, 1-11).

Le *seizième dimanche de saint Luc* correspond au dernier dimanche après l'Epiphanie dans le rite latin. — Plusieurs des évangiles précédents ont pu être omis ou même lus plus tôt ou plus tard que le jour assigné, à cause de la coïncidence des fêtes de Noël et de l'Epiphanie. Tout est réglé dans le tableau de la fête de Pâques. De plus, avec ce seizième dimanche l'Eglise grecque commence à faire usage pour ses offices d'un livre particulier (Τριώδιον) qui sert pendant tout le Carême. L'évangile de ce dimanche rapporte la parabole du pharisien et du publicain (saint Luc, XVIII, 10-15), que l'Eglise latine lit au dixième dimanche après la Pentecôte.

Le *dix-septième dimanche* correspond à la Septuagésime au rite latin. On lit à la messe la parabole de l'enfant prodigue (saint Luc, XV, 11-XVI), lue dans l'Eglise latine le samedi après le deuxième dimanche de Carême.

Le dimanche suivant, qui correspond au dimanche de la Sexagésime au rite latin, on lit l'évangile de saint Matthieu où est rapportée la scène terrible du jugement dernier (saint Matthieu, XXV, 31-XXVI). Nous le lisons dans l'Eglise latine le lundi après le premier dimanche de Carême. Ce dimanche est appelé le *dimanche de Carnaval* (τῆς ἀπόυρεω).

L'évangile du dimanche qui précède le Carême et qui correspond à la Quinquagésime est également tiré de saint Matthieu (VI, 14-22). Notre-Seigneur y indique comment il faut jeûner. C'est l'évangile du rite latin pour le mercredi des Cendres. Ce dimanche est appelé le *dimanche de l'abstinence* (τῆς τυρινῆς ou τῆς τυροφάγου). L'office du jour rappelle la chute du premier homme au paradis terrestre. C'est le lendemain que les Grecs commencent le grand jeûne du Carême.

Ainsi se termine la série des évangiles de saint Luc.

Il faut cependant noter que l'on intercale dans cette série quelques évangiles particuliers :

1° Au *dimanche des Ancêtres du Sauveur* (τῶν ἁγίων προπατόρων), qui correspond au troisième dimanche de l'Avent dans le rite latin. L'Eglise grecque y fait mémoire des saints patriarches, surtout des plus illustres : Abraham, Isaac et Jacob. On lit toujours en ce dimanche l'évangile du onzième dimanche de saint Luc.

2° Au *dimanche des Pères* (τῶν πατέρων) appelé encore le *dimanche de la généalogie*, qui est au rite latin le quatrième dimanche de l'Avent. L'Eglise grecque fait mémoire des *justes* de l'ancienne loi depuis Adam jusqu'à saint Joseph, qui sont compris dans la généalogie du Messie. Elle fait aussi mémoire des saints prophètes qui ont prédit l'avènement du Sauveur. On lit à la messe de ce jour le premier chapitre de saint Matthieu. Nous en lisons la principale partie à la vigile de l'Immaculée-Conception, à la fête de la Nativité de la sainte Vierge, et à la fête de saint Joachim, père de la très sainte Vierge.

3° Au *dimanche qui suit Noël*. L'Eglise grecque y fait la fête de saint Joseph, époux de la sainte Vierge, de saint Jacques, frère du Seigneur et du saint roi David. L'évangile de ce dimanche, tiré de saint Matthieu (II, 13-III), rappelle la fuite de Notre-Seigneur en Egypte. Nous lisons cet évangile au rite latin le jour de la fête des saints Innocents.

4° Au *dimanche qui précède l'Epiphanie*, l'évangile raconte la prédication de saint Jean-Baptiste au désert du Jourdain (saint Marc*, I, 1-9). L'Eglise grecque invite par là les fidèles à se préparer à la fête de l'Epiphanie, qui rappelle uniquement le baptême de Notre-Seigneur. L'adoration des mages est mentionnée le jour même de Noël.

5° Au *dimanche qui suit l'Epiphanie*, on lit à la messe l'évangile de saint Matthieu où il est parlé des premières prédications de Notre-Seigneur dans la Galilée (saint Matthieu*, IV, 12-18).

IV. — *Evangiles selon saint Marc.*

Nous arrivons à la quatrième série des évangiles, ceux de saint Marc. Ils sont lus pendant le Carême, le samedi et le dimanche ; car, comme les autres jours de la semaine on célèbre la messe des présanctifiés, il n'y a pas d'évangile assigné pour ces féries.

Les dimanches de Carême au rite grec conservent la même dénomination qu'au rite latin, et on dit premier, deuxième... dimanche de Carême.

Le *premier dimanche de Carême* est aussi appelé en grec le *dimanche de l'orthodoxie*, parce qu'on célèbre en ce jour la fête des saintes images, et on fait une procession en leur honneur. L'évangile de ce jour est extrait de saint Jean* (I, 44-II), et rapporte la vocation de Nathanaël.

L'évangile du *deuxième dimanche de Carême* rappelle la guérison du paralytique à Capharnaüm (saint Marc*, II, 1-13). Les grecs catholiques de la Syrie et d'Egypte font en ce jour la fête des Saintes Reliques. Autrefois aucune fête n'était assignée pour ce jour. Les Grecs séparés l'ont choisi pour célébrer la mémoire d'un hérétique condamné dans plusieurs conciles, Grégoire Palamas.

Le *troisième dimanche de Carême* est appelé aussi chez les Grecs le *dimanche de la croix*. On vénère en effet dans ce dimanche la Sainte Croix, que l'on entoure de fleurs et que l'on porte en procession. Ce dimanche est encore appelé le *dimanche des fleurs*. L'évangile de ce jour rappelle aux fidèles que pour suivre Jésus ils doivent porter leur croix (saint Marc*, VIII, 34-IX).

L'évangile du *quatrième dimanche de Carême* raconte la guérison d'un démoniaque que les disciples n'avaient pu délivrer (saint Marc*, IX,

16-31). On célèbre en ce jour la fête de saint Jean Climaque.

Le *cinquième dimanche de Carême* correspond au dimanche de la Passion au rite latin. L'évangile de ce jour a pour sujet la demande des deux fils de Zébédée (saint Marc *, x, 32-46). En ce jour on célèbre la fête de sainte Marie l'Egyptienne qui fut convertie au Saint-Sépulcre à Jérusalem.

Le dimanche des Rameaux au rite latin est aussi pour les Grecs le *dimanche des Rameaux* (τῶν βαΐων). L'évangile de ce jour raconte l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem (saint Jean *, xii, 1-19).

Comme on le voit, on lit bien peu d'évangiles selon saint Marc pendant le Carême, mais par ailleurs, on lit encore des évangiles tirés de cet évangéliste pendant les féries des six dernières semaines de saint Matthieu et de saint Luc.

C'est ainsi que les séries des dimanches dans l'Eglise grecque sont rattachées aux quatre fêtes que nous avons indiquées : 1° la fête de Pâques avec la série des évangiles de saint Jean ; 2° celle de la Pentecôte avec la série des évangiles de saint Matthieu ; 3° celle de l'Exaltation de la Sainte Croix avec les évangiles de saint Luc ; 4° enfin le Carême avec les évangiles de saint Marc.

Q. — 1° Necessitas vel infamiæ periculum ab exercitio ordinis clericum censura ligatum excusant, ita ut non fiat irregularis ob violationem censuræ.

a) Si clericus irregularis factus est ob violationem censuræ, an etiam tunc excusatur ab exercitio ordinis ob necessitatem vel infamiæ periculum ?

b) Quid, si clericus ignorabat seipsum necessitate vel infamiæ periculo excusari, et sic formaliter peccavit quamvis materia peccati deesset ? an in tali casu fit irregularis ob violationem censuræ ?

c) Petuntur aliquot exempla necessitatis vel infamiæ periculi excusantis ab irregularitate clericum violantem censuram. Quid in *dubio* istius necessitatis vel periculi ?

2° In praxi, quomodo agendum cum clerico irregulari ?

3° An adsint irregularitates ex delicto Summo Pontifici reservatæ ? Quænam ? Ubi invenitur illarum catalogus ?

4° Ex jure episcopi dispensare, absolvere possunt ab irregularitate ex delicto *occulto*. An violatio censuræ sit delictum occultum ? Ipsummet factum v. g. administrationis sacramentorum non est occultum sane ; violatio autem ipsa censuræ est aliquid occultum, si censura non est populo nota.

5° Ut jam dixi supra, necessitas vel infamiæ periculum clericum censura ligatum excusant ab exercitio ordinis.

Excusantne a peccato, etiam levi, ut mihi videtur, an tantum ab irregularitate ?

Excusantne in casu censuræ absolute a populo ignoratæ, ac proinde absolute occultæ, v. g. ipso facto latæ ? An in casu suspensionis « ex informata conscientia », cum tunc clerici famæ bonæ sit providendum (ex ipsis verbis tuis, *Ami du Clergé*, 1898, p. 86) ? An denique in casu censuræ judicialiter latæ ? in hoc postremo casu fama bona jam deest ; quid de « necessitate » excusanti ?

Excusantne in casu cujusvis censuræ, scilicet excommunicationis, sicut et suspensionis ac interdicti ?

6° Quomodo talis « excusatio » ab exercitio ordinis censuram in praxi irritam et quasi nullam non facit, quod quidem dici posse videtur ?

R. — C'est presque un traité complet des *irrégularités* que nous demande notre savant consulteur. Nous allons nous efforcer de le satisfaire aussi exactement et aussi succinctement que possible, bien que la tâche ne soit pas très aisée.

Ad I. *a)* Pour faire contracter une irrégularité (ex delicto) il faut nécessairement un délit qui soit grave, *tum in foro interno, tum in foro externo.* La nécessité ou le péril fondé d'encourir l'infamie étant susceptible de diminuer grandement la faute et même de la faire complètement disparaître, il s'ensuit que ces motifs sont également de nature à empêcher l'irrégularité.

b) S'il y avait matière suffisante pour constituer un péché grave, il y aurait les éléments requis pour l'irrégularité, c'est-à-dire « peccatum grave formale » d'une part, et de l'autre « transgressio gravis externa legis ecclesiasticæ. » Ce n'est pas le cas ici et nous nous en tenons au principe de Lehmkuhl : « Quidquid excusat a peccato mortali, excusat ab irregularitate. » (*Theol. Moral.* ii, n. 1003, v, 2).

c) Excuseraient de péché mortel et partant d'irrégularité : 1° le péril de mort d'un paroissien, car alors c'est un *devoir* positif de lui porter les sacrements ; 2° l'obligation de célébrer le dimanche quand il a été impossible de se faire suppléer ; 3° gravis metus incussus citra injuriam religionis vel scandalum. (Cf. Suarez, *de Irreg.* disp. **11**, sect. **1**).

En cas de doute, se guider d'après le principe : « Odia restringi, favores convenit ampliari. »

Ad II. *In praxi.* Nous devrions renvoyer ici aux auteurs, car nous allons être forcément entraînés dans une foule de détails et nous risquerons encore d'être incomplets. Essayons pourtant.

I. Qui a le *pouvoir de lever* l'irrégularité ?

A. Le Souverain Pontife, cela va de soi.

B. Les évêques. (Cf. cap. « Liceat » Conc. Trid. xxiv, 6, *de Ref.*) :

A) Jure proprio :

I. *Pro foro externo :*

1. Vi potestatis *ordinariæ :*

i) Par eux-mêmes ou par un délégué qu'ils ont désigné, les évêques peuvent relever de l'irrégularité (Suarez, *de Irregul.*, disp. 41, sect. 2, n° 8) :

a) Leurs sujets ;

b) Ceux qui leur sont sujets en vertu du quasi-domicile (Castropalaus, *de Cens.*, disp. 6, punct. 8, n° 8) ;

c) Les religieux demeurant sur leur territoire ;

d) L'un quelconque des précédents, alors même qu'au moment de la dispense, ils habiteraient hors du diocèse.

ii) De toute irrégularité née d'un délit occulte, excepté celles :

a) Qui proviennent d'un homicide volontaire, ou

b) Qui se trouvent déjà « deductæ in forum contentiosum. »

2. Vi potestatis *quasi ordinariæ :*

Pour des motifs très graves, quand le recours au Saint-Siège est impossible, l'évêque, *ex præsumpta voluntate S. Pontificis*, peut dispenser même de

l'irrégularité qui découle d'un homicide. (S. ALPH., VII, 391).

II. *Pro foro sacramentali.*

La feuille des pouvoirs spéciaux de la S. Pénitencerie contient au nº XLV la faculté suivante :

« Dispensandi super occulta irregularitate contracta ex violatione censurarum, dumtaxat, cum sacerdotibus, vel in sacris ordinibus constitutis, tam sæcularibus quam regularibus, dummodo tamen ipsi regulares habeant... legitimam licentiam peragendi... (confessionem sacramentalem extra suum ordinem). »

B) EX FACULTATE APOSTOLICA :

L'article 2 de la formule I des facultés apostoliques confère aux évêques qui en bénéficient le pouvoir de dispenser de toute irrégularité,

a) Sive oriantur ex delicto, sive ex defectu ;

b) Sive occultæ sint, sive publicæ.

C. Les évêques communiquent souvent leurs pouvoirs, ou partie de leurs pouvoirs aux confesseurs ou du moins à certains d'entre eux : il faut vérifier sur ce point les documents diocésains. Cependant ils spécifient habituellement certaines réserves dont voici les plus ordinaires :

a) Les confesseurs ne pourront dispenser des irrégularités que pour les ordres déjà reçus.

b) Sont exclus de leur pouvoir : l'homicide volontaire et la *bigamia vera.*

c) Ils ne peuvent non plus lever l'irrégularité résultant de la violation d'une suspense portée par une sentence volontaire de l'évêque.

II. Maintenant que nous connaissons ceux qui peuvent absoudre de l'irrégularité, voyons *comment* ils ont à s'y prendre.

A. S'il y a lieu de recourir à Rome ou à l'évêque, il faut rédiger une supplique d'après le « Stylum Curiæ » :

1. Où l'on exprime l'espèce très précise de l'irrégularité.

2. En cas où l'irrégularité a été encourue plusieurs fois par la répétition des mêmes actes, signaler la multiplication de ces actes (sans s'astreindre pourtant à déterminer le nombre exact).

3. Invoquer une cause juste.

4. Dire si c'est la première fois qu'on demande cette dispense ou si le fait s'est déjà produit.

B. Le confesseur ayant le pouvoir de lever les irrégularités, s'informe attentivement de son pénitent sur les quatre points dont le détail devrait être précisé au cas où il aurait autrement fallu rédiger une supplique.

C. La levée de l'irrégularité se fait par le prononcé de toutes paroles exprimant la cessation de la dite irrégularité : il n'y a pas de formule spéciale. On insère habituellement ces paroles dans la formule même de l'absolution sacramentelle. On pourrait par exemple se servir des mots suivants : « Insuper potestate a Reverendissimo Ordinario mihi delegata (et ipsi competente vi potestatis ordinariæ vel vi facultatis Apostolicæ), dispenso tecum super tali irregularitate, ac te restituo executioni ordinis... In nomine Patris, etc... »

Ad III. Les irrégularités *ex delicto* réservées au Souverain Pontife (sauf concession spéciale par octroi de facultés apostoliques) sont :

a) L'homicide volontaire ;

b) Toutes les irrégularités « ex delicto publico » ;

c) Les irrégularités « deductæ in forum contentiosum ».

Ces irrégularités sont indiquées par le texte du Concile de Trente, et dans les réserves insérées aux différentes formules de facultés apostoliques.

Ad IV. Cela dépend des cas. Se rappeler la doctrine générale des délits publics et occultes, et en faire l'application. Pour qu'il y ait publicité, il faut que le fait soit connu « etiam sub ratione delicti. » Un évêque peut donc accorder dispense à un excommunié (occulte) qui a célébré publiquement. Le fait seul de la célébration est public, non la malice qui l'accompagnait.

Ad V. Examiner la proportion des motifs divers qui déterminent l'auteur de l'acte en question. — Pour que l'irrégularité *ex delicto* soit contractée, il faut, nous l'avons dit, un délit grave aussi bien *in foro interno* que *in foro externo*. La réponse dépend des cas individuels. L'ignorance par le peuple de l'existence de la censure peut donc servir à rassurer le prêtre, à condition qu'il se mette en règle au plus tôt. La suspense *ex informata conscientia* ne peut rendre la question plus difficile. Quant aux censures *judicialiter latæ*, comme elles ont constitué la cause « in forum contentiosum », elles ont un caractère public qui empêche d'arguer de la crainte d'infamie, et oblige par conséquent à ne pas célébrer, sous peine d'irrégularité.

Les motifs excusants semblent avoir la même raison d'être à propos des différentes espèces de censures.

Ad VI. Cette « excusatio » n'anéantit pas pratiquement les censures, parce que celui qui s'en est légitimement prévalu doit immédiatement avertir l'autorité, solliciter la levée de sa censure et se soumettre aux arrangements que le supérieur arrêtera pour parer à la nécessité qui ne manquerait pas de renaître, ou du moins pour dissimuler par quelque expédient l'infamie causée par la censure, si ce supérieur ne jugeait pas à propos de l'absoudre immédiatement.

Q. — Joseph, jeune prêtre, a passé quatre ans comme vicaire dans la paroisse de X... Atteint au début d'une maladie de poitrine, il a rempli les fonctions de son ministère autant que ses forces le lui ont permis, excepté le ministère de la prédication auquel il n'a pu se livrer qu'une fois ou deux, durant ce même espace de temps. La maladie s'étant aggravée, il a dû quitter la paroisse pendant les trois mois consécutifs qui ont précédé sa mort, et se retirer auprès de ses parents, tout en conservant son titre de vicaire.

Après la mort de Joseph, ses parents réclament à la fabrique de la paroisse où il était vicaire la solde du dernier trimestre passé tout entier chez eux, soit la

somme de 62 francs qui était allouée à chaque trimestre à leur fils quand il remplissait ses fonctions de vicaire.

Or pour plusieurs raisons la fabrique de l'église de X... ne croit pas devoir faire droit à cette réclamation :

a) Parce que tout prêtre, curé ou vicaire, qui accepte un office s'engage personnellement à en remplir les fonctions, et s'il ne les remplit pas ou ne les fait pas remplir par un autre, il ne peut percevoir les émoluments qui y sont attachés.

b) Parce qu'à cause de la maladie de Joseph la même fabrique a été obligée de faire des réparations pour une somme relativement considérable à la chambre du presbytère par lui habitée. De plus elle doit faire les frais d'un service funèbre pour le repos de l'âme de Joseph, qui est en usage dans la région et auquel doivent prendre part tous les prêtres du canton.

c) La fabrique considère aussi que le curé de la paroisse de X... ayant remplacé dans ses fonctions M. le vicaire, aurait droit à une indemnité de paiement, et alors elle serait tenue à une double solde. Bien plus, si le vicaire était resté malade un an par exemple, elle aurait dû le payer pendant ce même espace de temps?...

Il est vrai de dire que les parents de Joseph sont pauvres, sans pourtant être réduits à la mendicité. Mais ils ont aussi des enfants qui par leur travail peuvent leur fournir les choses nécessaires à la vie. De son côté la fabrique est bien pauvre. Après cet exposé on demande :

1° Si la fabrique de l'église de X... est tenue en justice à payer la somme demandée.

2° Si elle est tenue à payer la même somme par charité, ou seulement une certaine partie à déterminer moralement.

3° Que penser de la question au point de vue canonique ?

R. — D'après la loi ecclésiastique, tout individu qui possède un bénéfice ou une fonction rétribuée a le droit d'en toucher les honoraires tant qu'il est titulaire. Le droit lui laisse la faculté de se faire remplacer en cas de maladie, mais à ses frais.

D'après ces deux principes, il est facile de voir la solution à donner au cas qui nous est soumis.

1° Il est absolument certain que la fabrique doit à la succession du vicaire défunt l'indemnité du dernier trimestre, puisqu'il a conservé son titre de vicaire, bien qu'il n'en ait pas rempli les fonctions.

2° Il est absolument certain que le curé qui a remplacé le vicaire malade a un recours contre la succession pour se faire indemniser du surcroît de travail que lui a occasionné la maladie et l'absence du vicaire. Cette indemnité doit être réglée par l'évêque, qui doit tenir compte de la situation pénible de la famille et des dépenses qu'elle a faites elle-même pour soigner le malade pendant trois mois.

Par contre le curé ne peut rien réclamer à la fabrique, puisqu'elle a payé le vicaire.

3° La fabrique peut-elle réclamer à la succession une indemnité pour les frais des réparations faites dans la chambre habitée par le vicaire ? — Les fabriques doivent un logement aux vicaires, et un logement convenable. Or, dans la bonne société, il est admis que l'on remet à neuf les appartements qui changent de locataire, et l'on fait de même dans beaucoup de presbytères pour chaque nouveau vicaire, sans songer à faire payer au prédécesseur les frais occasionnés par son séjour. Ici, il est vrai, il y a eu quelques frais supplémentaires pour la désinfection ; mais comme il s'agit d'une chose tout à fait involontaire, ne peut-on pas la ranger parmi les accidents de force majeure dont la fabrique est seule responsable?

4° Que penser des frais du service fait pour le vicaire? — Si les parents ont commandé ce service ou qu'ils y aient consenti en pensant que les frais en seraient à leur charge, ils sont tenus à indemniser la fabrique.

Dans le cas contraire, ils ne sont tenus à rien, puisque, en fait de services funèbres, les parents ne doivent les honoraires que de ceux qu'ils ont demandés ou acceptés.

Voilà notre manière d'envisager la chose, mais nous n'imposons pas notre avis.

Q. — Jacques a prêté 500 francs à Jean. Voilà qu'il apprend que les affaires de Jean marchent mal. Aussitôt il réclame à Jean la somme qu'il lui a prêtée. Jean lui répond : « Si j'avais de l'argent je vous paierais, mais je n'en ai pas et je ne sais où en trouver. » Jacques lui dit alors : « Je sais que Joséphine a de l'argent. Priez-la de vous en prêter. » De fait, Jean s'adresse à Joséphine pour lui emprunter de l'argent. Celle-ci va trouver Jacques lui-même et lui dit : « Jean est venu me trouver chez moi et il m'a prié de lui prêter une certaine somme d'argent. Peut-être je ne risquerai rien ? » Jacques lui répond : « Oh ! je ne crois pas. » Puis, Joséphine prête à Jean la somme demandée, et, par ce moyen, Jacques rentre dans ses fonds. Mais la somme prêtée par Joséphine est définitivement perdue.

1° Jacques a-t-il péché contre la charité seulement ou contre la justice ?

2° Dans le cas où Jacques aurait péché contre la justice, est-il tenu de rembourser à Joséphine la somme totale prêtée par elle à Jean ?

3° Si Jacques est obligé, en justice, de rembourser la somme totale prêtée à Jean par Joséphine, est-il tenu aussi de rembourser les intérêts de cette somme perdue depuis 20 ans ?

R. — Ad I. Jacques a péché contre la justice de deux manières, à savoir : 1° en conseillant à Jean, qui était et qu'il savait insolvable, d'emprunter 500 francs à Joséphine ; 2° en disant faussement à celle-ci qu'elle pouvait, sans courir aucun risque, prêter à Jean cette somme.

1° Emprunter à quelqu'un une somme d'argent, quand on sait bien qu'on ne pourra lui rembourser ni le capital ni les intérêts, et cela sans l'avertir de cette situation, et par conséquent sans qu'il puisse donner à ce prêt un consentement raisonnable et valide, c'est commettre un vol, c'est s'emparer du bien d'autrui malgré lui. Or, conseiller le vol ou un acte équivalent, est manifestement contraire à la justice. Donc Jacques, en conseillant à Jean, qui était et qu'il savait insolvable, d'emprunter 500 francs à Joséphine, a péché contre la justice.

2° Causer du dommage à quelqu'un par fraude ou par mensonge, est manifestement contraire à la justice. Or Jacques a fait perdre 500 francs à Joséphine en lui disant faussement qu'elle ne courait